



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 13 décembre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
49	58

Date de convocation

7 décembre 2023

Développement Economique – Renouvellement conventionnement chambres consulaires (2024-2026)

**N° de la délibération
2023-761**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 13 décembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Charles TRENET à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Pierre GUICHARD, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORiot, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, M. Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Laurent BARRUYER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Michel BRUNET), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), M. Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à M. Pascal BIGI), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Isabelle GUILLIAUMET, M. Emmanuel GUIRON, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

ARCHE Agglo a initié une politique de soutien à l'économie de proximité en 2018 avec la mise en place d'un règlement d'aide à l'investissement des TPE du commerce et de l'artisanat avec point de vente. Ce règlement intervenait en cofinancement d'un règlement d'aide à l'investissement des TPE avec point de vente de la Région.

En 2019, ARCHE Agglo a été lauréat d'un appel à projets FISAC pour une durée de 3 ans (2019-2021). La mise en place du FISAC sur le territoire a conduit à la signature d'une convention triennale avec les chambres consulaires d'Ardèche et de Drôme afin de mettre en place un programme d'actions à destination des commerçants et artisans pour leur permettre de développer de nouvelles compétences.

Ce partenariat a été reconduit en 2022-2023 par le biais d'une convention. Dans ce cadre, 120 commerçants et artisans ont bénéficié d'accompagnements sur-mesure et personnalisés par les chambres consulaires de la Drôme et de l'Ardèche.

D'un point de vue qualitatif, cette opération permet de répondre à des spécificités plus locales et les professionnels ont fait part de retour « satisfaction » positif.

Forte de ce succès, ARCHE Agglo souhaite poursuivre l'accompagnement des TPE au travers d'un nouveau plan d'actions partenarial qui reprend une partie des thématiques de la précédente et propose de nouveaux axes de travail :

1. L'implantation des entreprises.
2. Un accompagnement sur mesure pluri-thématique
3. Une étude de consommation

Afin d'ancrer cette politique de soutien dans le temps et de ne pas interrompre les actions proposées aux entreprises, il est proposé de signer une convention cadre pluriannuelle (3 ans) permettant d'adapter les actions chaque année en fonction des résultats et des nouveaux besoins des entreprises sans connaître de temps d'arrêt et d'inertie dans le fonctionnement qui serait ainsi souple et plus rapide.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n°2021-636 en date du 15 décembre 2021 définissant l'intérêt communautaire en matière de politique commerciale et approuvant la signature d'une convention partenariale avec les chambres consulaires pour 2022 ;

Considérant le souhait d'ARCHE Agglo de poursuivre sa politique de soutien à l'économie de proximité en proposant aux commerçants et artisans du territoire des accompagnements et actions dédiés ;

Considérant la proposition de plan d'actions fournie par les chambres consulaires pour une enveloppe prévisionnelle estimée entre 27 500 € HT et 37 000 € HT par an ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Economie du 24 octobre 2023 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 2 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la signature de la convention partenariale avec les chambres de commerces et d'industrie de l'Ardèche et de la Drôme ainsi que les chambres des métiers et de l'artisanat de l'Ardèche et de la Drôme pour une durée de 3 ans (2024-2026),
- AUTORISE le président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération ainsi que les avenants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 13 décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 007-200073096-20231213-DELIB_2023_761-CC

